

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Objectifs :

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur ses compétences et entamer une réflexion sur son évolution professionnelle. Le bilan de compétences a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences tant professionnelles que personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation (Article L 6313-10 du code du travail).

Le bilan de compétences concerne toute personne désireuse : d'évoluer dans l'entreprise, de préparer une reconversion ou élaborer un projet professionnel ou encore d'optimiser son potentiel grâce à la découverte de ses atouts et de ses compétences.

Public concerné et prérequis :

Tout public, aucun prérequis particulier.

Durée :

- 24 heures réparties sur 4 à 12 semaines (15 heures accompagnées et 9 heures de travail personnel)
- Séance en distanciel ou en présentiel

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

Conformément à la réglementation en vigueur (Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 du code du travail), le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Phase préliminaire, « Diagnostic de la demande » (durée 1h à 2h)

- ✓ Contrat pédagogique et administratif, établissement d'un calendrier de RDV
- ✓ Reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations
- ✓ Vos critères de satisfaction
- ✓ Présentation du contenu et de la méthode de travail ainsi que des modalités de déroulement du bilan de compétences
- ✓ Validation des objectifs du bilan de compétence

Phase 2 : Phase d'Investigation, « Investigation individuelle et accompagnement » (Durée 12h à 13h)

- ✓ Identification de vos traits de personnalité, de vos axes de développement personnel (tests de personnalité)
- ✓ Analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts professionnels
- ✓ Pistes et possibilités de domaines d'activités (tests professionnel)
- ✓ Confrontation à l'environnement socio-professionnel (enquêtes métiers)

Phase 3 : Phase de conclusion - « Synthèse du Bilan de compétences » (durée 1h)

- ✓ Point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences
- ✓ Synthèse orale et écrite du bilan de compétences (lors de cet entretien nous reprenons à l'oral les différents éléments du bilan afin d'en valider la synthèse écrite – ce document est strictement confidentiel)
- ✓ Suivi à 6 mois par l'envoi d'un questionnaire et d'un rendez-vous téléphonique ou en Visio

LES OUTILS UTILISÉS LORS DU BILAN SELON LES OBJECTIFS FIXÉS AU PRÉALABLE

Pour favoriser l'identification du profil de personnalité :

- Test de personnalité et test d'intérêt professionnel : enquête image
- Test de personnalité : les « messages contraignants »
- Test d'intérêt professionnel : test des ancrs de carrière, RIASEC
- ...

Pour identifier les projets, le contenu et les prérequis attendus sur le marché de l'emploi :

- L'enquête métier
- Les fiches métiers APEC/CIDJ/ONISEP/ROME...
- Référentiels sur sites spécialisés RNCP

La méthode PlanetRH® :

Notre accompagnement aide à réconcilier et aligner les quêtes de sens, de performance, de relations harmonieuses et de créativité grâce à notre méthode PlanetRH® à la fois systémique, humaniste, pragmatique et innovante. L'ensemble de nos accompagnements sont réalisés en 4 Dimensions.

- Retrouver du sens pour s'accomplir en 4D⊙
- Accroître ses performances pour réussir en 4D⊙
- Cultiver des relations harmonieuses pour se relier en 4D⊙
- Développer ses créativité pour innover en 4D⊙

CONDITIONS D'ACCUEIL ET ACCÈS DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

En fonction des lieux de réalisation, le cabinet n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, cependant la réalisation du bilan de compétences peut s'effectuer en Visio.

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire pour les personnes en situation de handicap autre que physique, merci de contacter PlanetRH® en amont de toute inscription.

Référent Handicap : Jean-Luc De La Flore : formation@planetrh.com

Financement :

Par l'employeur, un OPCO, ou Individuel

Délais moyens pour accéder à la formation :

- 30 jours maximum après la date établi avec le bénéficiaire lors de l'inscription

Réclamation :

- Pour toute réclamation, vous pouvez écrire à : reclamation@planetrh.com
- Vos réclamations seront traitées dans un délai de 3 jours ouvrables

Tarif

2500 € TTC pour les bilans réalisés en présentiel ou distanciel

A :
Le/../....

Le bénéficiaire

L'organisme prestataire
PlanetRH® SAS

Le consultant